



Le club de patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier

Saison 2017-2018

Code de conduite de la patineuse et règles de l'équipe

Règles générales de patinage synchronisé

1. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code de conduite du Club de patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier et être membre en règle de Patinage Canada.
2. L'alignement initial de toute performance ou compétition est à la discrétion exclusive de l'entraîneur.
3. La présence à toutes les séances d'entraînement est obligatoire du mois de septembre au mois de mars. Un membre de l'équipe qui n'assiste pas à toutes les séances d'entraînement, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable du comité responsable du Synchro et de l'entraîneur, peut être classifié comme remplaçante. Les infractions répétées peuvent mener à la suspension du membre de l'équipe jusqu'à nouvel avis du comité responsable du synchro et de l'entraîneur.
4. Une seule absence non-motivée sera tolérée pour toute la saison de patinage synchronisé. Toute autre absence doit être motivée par un billet de médecin ou un voyage scolaire. Si la patineuse est dans l'incapacité de patiner, sa présence sur le bord de la bande durant les pratiques est requise et ne sera pas considérée comme une absence.
5. Les absences ne seront pas comptabilisées durant les dates suivantes : les fins de semaine du 7 au 10 octobre, du 4 au 7 novembre, les semaines du 19 et 26 décembre et le retour du temps des fêtes est prévue au maximum le 09 janvier 2018.
6. La capitaine de l'équipe prendra les présences 10 minutes avant d'aller sur la glace. Si un membre de l'équipe n'est pas présent à ce moment, elle sera considérée en retard.
7. Un membre de l'équipe, qui est en retard pour l'entraînement, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable du comité responsable du Synchro et de l'entraîneur, peut être classifié comme remplaçante. Les infractions répétées peuvent mener à la suspension du membre de l'équipe jusqu'à nouvel avis du comité responsable du synchro et de l'entraîneur.
8. Les patineuses doivent porter la tenue d'entraînement désignée à toutes les séances soit un chandail noir et un legging noir.
9. À toutes les séances d'entraînement, chaque membre de l'équipe doit accorder son entière attention aux directives données par l'entraîneur et faire de son mieux. Une patineuse dont les efforts sont moins que satisfaisants ou dont le comportement est indésirable pourrait être classifiée comme remplaçante ou suspendue jusqu'à nouvel avis du comité responsable du synchro et de l'entraîneur.

10. Les membres de l'équipe doivent s'abstenir d'utiliser tout langage grossier ou injurieux et se comporteront en tout temps d'une manière convenable à titre de membre du Club de patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier. Toute omission à cet égard pourrait entraîner une suspension automatique.
11. Les membres de l'équipe ne doivent consommer ni alcool ni drogue à des fins non médicales pendant ou avant les séances d'entraînement, les performances, les compétitions ou durant des voyages commandités par le club. Toute infraction à cette règle entraînera une suspension (Club de patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier).
12. Pendant la saison, le club sanctionnera les projets de collecte de fonds. Chacun doit participer et aider à ces activités, comme demander par l'entraîneur ou l'officiel du club.

Règles pour les déplacements

1. Tous les membres de l'équipe doivent assister à tous les événements même si on ne s'attend pas à ce qu'elle patine, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable de l'entraîneur.
2. Tous les membres de l'équipe doivent porter la tenue de voyage désignée.
3. Tous les membres de l'équipe auront des patins et les lacets propres à toutes les compétitions.
4. Les patineuses voyagent en équipe lorsque cela est décidé par l'entraîneur ou le personnel de direction à moins d'avoir obtenu le consentement préalable.
5. Les membres assisteront à toutes les activités de l'équipe.
6. Les patineurs se conformeront aux règles concernant le couvre-feu, établies par l'entraîneur et la direction de l'équipe.
7. Les patineurs se comporteront de façon disciplinée, faisant preuve d'esprit d'équipe, d'attitude positive et de respect des autres.
8. Les membres de l'équipe ne quitteront pas l'hôtel ou la patinoire sans la permission de l'entraîneur.
9. Les patineuses ne causeront aucun dommage à la patinoire, l'hôtel, le motel, l'autobus ou la voiture durant un voyage de l'équipe, pour lequel le club pourrait être tenu responsable. La patineuse et ses parents seront responsables de tout remboursement à l'équipe.

Je **RECONNAIS** avoir reçu une copie et avoir lu et pleinement compris ces règles. Si la patineuses est âgée de moins de dix-huit ans, les signatures du membre de l'équipe et de son parent ou tuteur sont exigées.

Nom de la patineuse (écrire lisiblement en lettres moulées) : _____

Signature de la patineuse : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____